



# Ville de **Saint-Avé**



© CRR Architecture

## **PRESENTATION BUDGETAIRE 2023**

Principaux chiffres (*extrait*)  
comptes administratifs 2022 et budgets 2023



# **2023**

INTRODUCTION : UN BUDGET POUR DES SERVICES PUBLICS	3
LES RESULTATS SYNTHETIQUES 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	3
SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2023	5
EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL 2023	5
<b><u>PARTIE I : BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>7</b>
<b><u>LES DÉPENSES RÉELLES : 10,693 MILLIONS D'€</u></b>	<b>8</b>
LES CHARGES GENERALES	9
LES CHARGES DE PERSONNEL	10
LES AUTRES CHARGES	12
LES CHARGES FINANCIERES	13
LES CHARGES DIVERSES (EXCEPTIONNELLES, PROVISIONS)	13
<b><u>LES RECETTES RÉELLES : 12,599 MILLIONS D'€</u></b>	<b>14</b>
LES PRODUITS DES SERVICES	15
LES IMPOTS ET TAXES	16
LES DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	18
LES DOTATIONS DE L'ETAT (EN K€)	19
LES AUTRES PRODUITS	20
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20
<b><u>PARTIE II : BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT</u></b>	<b>21</b>
<b><u>LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</u></b>	<b>21</b>
LES OPERATIONS STRUCTURANTES	22
LES OPERATIONS RECURRENTES	27
<b><u>LES RECETTES D'EQUIPEMENT</u></b>	<b>28</b>
LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28
L'AUTOFINANCEMENT (EN K€)	29
LA DETTE DE LA COMMUNE (EN K€)	30
<b><u>PARTIE III : LES BUDGETS ANNEXES 2023</u></b>	<b>33</b>
LE BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES	33
LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE KEROZER	35
<b><u>ANNEXE: SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL</u></b>	<b>36</b>

# INTRODUCTION : UN BUDGET POUR DES SERVICES PUBLICS

---

La gestion publique a pour but la production de services publics et la gestion de biens publics. Elle se différencie de l'entreprise qui recherche le profit et de la famille qui satisfait ses besoins avec ses ressources.

Aucune dépense n'est possible sans que les représentants des citoyens n'aient voté une autorisation : ce système d'autorisation est la traduction en chiffres du projet politique.

Les finances communales sont régies par un certain nombre de règles. La gestion municipale répond à des principes de gestion équivalents à ceux de la gestion familiale.

Des considérations très simples entrent en jeu pour apprécier la santé financière d'une commune. Les ressources sont-elles suffisantes pour faire face aux charges ? Comment évoluent ces deux éléments ? La dette est-elle élevée au regard de la capacité de remboursement ? Dans quel état se trouve le patrimoine communal, faudra-t-il encore emprunter dans l'avenir ?

Ces questions simples ne doivent pas être considérées isolément pour juger de la santé financière d'une ville. Nous vous proposons de vous apporter des éléments de réponse à travers les pages qui suivent. Vous y retrouverez ce que recouvre le budget.

## LES RESULTATS SYNTHETIQUES 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

---

COMMUNE DE SAINT-AVE - résultats 2022

BUDGET	RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2022			RESULTAT DE CLOTURE 2022 (avec reports antérieurs)		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	2 827 213,88	1 305 140,59	4 132 354,47	4 882 261,80	1 705 140,59	6 587 402,39
AMEGT SECTEUR KEROZER	-95 772,66	0,00	-95 772,66	-306 619,65	0,00	-306 619,65
AFFAIRES ECONOMIQUES	62 362,06	35 017,25	97 379,31	699 855,80	114 254,73	814 110,53
TOTAL BUDGETS ANNEXES DES SERVICES A CARACTERE ADMINISTRATIF	-33 410,60	35 017,25	1 606,65	393 236,15	114 254,73	507 490,88
TOTAL	2 793 803,28	1 340 157,84	4 133 961,12	5 275 497,95	1 819 395,32	7 094 893,27

Concernant le budget principal, l'année 2022 se conclut par un résultat de fonctionnement annuel de 1 305 k€ (2 083 k€ en 2021) et un excédent d'investissement de 2 827 k€ (1 504 k€ en 2021). Avec les reports des résultats des exercices antérieurs, le résultat cumulé de clôture est de **1 705 k€ en fonctionnement et 4 882 k€ en investissement**.

**L'exécution budgétaire de l'année 2022 comprend les particularités suivantes :**

Le résultat de fonctionnement 2022 comprend le rachat par GMVA des derniers terrains commercialisables des zones d'activité pour un prix total de vente de 490 k€ et un apport de 45 k€ d'excédent du budget annexe Affaires Economiques. Après la crise sanitaire, la guerre en Ukraine depuis février 2022 a des incidences dans les comptes de la collectivité, avec plus particulièrement la hausse des charges relatives à l'énergie (15 % des charges générales) et l'inflation croissante sur de nombreux postes de dépenses. Les recettes de services (restaurant scolaire, accueil de loisirs, salle de spectacles du Dôme, école de musique) ont repris leur rythme habituel avec la reprise des activités.

Les travaux du pôle sportif de Kerozer ont démarré en fin d'année après 3 mois consacrés aux fouilles archéologiques du site. Les travaux de la 2<sup>nd</sup>e phase de la rue Jacques Brel se sont achevés en 2022.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **2 382 k€** en 2022.

Les investissements 2022 ont été financés à hauteur de 45% par des subventions et de 21 % par la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de TVA. Le solde a été financé par les ressources propres de la collectivité.

Concernant les budgets annexes :

Les budgets des opérations d'aménagement retracent les charges d'investissement à préfinancer dans l'attente des cessions de terrains, ainsi que les ventes réalisées. En 2022, pour le budget annexe de Kerozer, ont été comptabilisées quelques dépenses d'aménagements de voirie.

Le budget Affaires Economiques retrace les loyers et l'entretien des locaux commerciaux (ateliers relais, bureaux relais, restaurant et bureaux pour professions libérales). Ce budget est structurellement excédentaire et en 2022, un reversement du résultat 2021 au budget principal a été effectué à hauteur de 45 k€. Le résultat de fonctionnement 2022 est de 114 k€ et permet de prévoir un reversement au budget principal en 2023.

Le résultat cumulé des budgets de la collectivité fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 819 k€ et un excédent d'investissement de 5 275 k€.

# SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2023

---

Le budget 2023 a été élaboré à partir des orientations budgétaires présentées au conseil municipal du 9 mars 2023, actualisées au vu des dernières données financières et fiscales connues, et également en tenant compte du contexte incertain pesant sur les coûts des matières premières, de l'énergie ainsi que de l'augmentation prévisionnelle de la valeur du point d'indice pour la rémunération des fonctionnaires. Etabli de façon prudentielle, il s'inscrit dans les engagements pris en début de mandat :

- Améliorer la qualité de nos services publics tout en maîtrisant et recherchant constamment l'optimisation de notre gestion financière.
- Poursuivre l'engagement dans une gestion responsable
- Conserver la dynamique des investissements destinés aux avéens en maîtrisant la fiscalité.
- Animer un comité citoyen responsable du budget participatif

BP 2023	Investissement	Fonctionnement ou exploitation	Total
Principal	13 080 442,13 €	12 740 717,00 €	25 821 159,13 €
Affaires économiques	769 855,80 €	256 994,13 €	1 026 849,93 €
Aménagement du secteur de Kérozer	736 619,65 €	430 100,00 €	1 126 719,65 €
Total	14 586 917,58 €	13 427 811,13 €	28 014 728,71 €

Les crédits ouverts s'élèvent globalement à **28 015 k€** pour l'ensemble des budgets dont **25 821 k€** pour le budget principal.

## EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL 2023

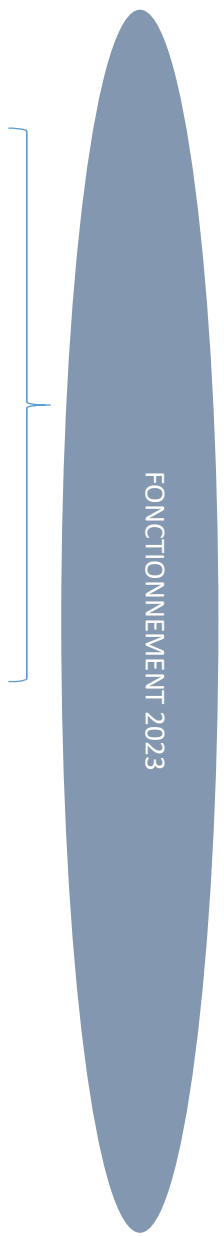
---

Pour 2023, le budget principal de la Ville comprend des recettes réelles de fonctionnement pour **12 600 k€** et des dépenses réelles de fonctionnement pour **10 693 k€**.

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de **12 478 k€**, restes à réaliser inclus. L'épargne dégagée par le fonctionnement de la Commune, les reports des résultats 2022 et les recettes externes d'investissement permettent de financer plus de 10 millions d'euros d'investissement. Un emprunt d'équilibre est prévu pour **1 907 k€** en 2023.

*Le tableau ci-dessous reprend uniquement les crédits pour les écritures réelles, sans les écritures d'ordre de transfert entre le fonctionnement et l'investissement (dotations aux amortissements par exemple). Il fait donc apparaître l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement et la couverture des besoins de financement de l'investissement au cours de l'exercice à venir. Il comprend les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés en investissement.*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> 10 693 K€	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> 12 599 K€
<b>CHARGES GENERALES</b> 2 595 K€	<b>PRODUITS DES SERVICES</b> 1 238 K€
<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b> 6 659 K€	<b>FISCALITE LOCALE</b> 7 455 K€
<b>AUTRES CHARGES COURANTES</b> 1 350 K€	<b>AUTRES IMPOTS ET TAXES</b> 1 438 K€
<b>INTERETS DE LA DETTE</b> 40 K€	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b> 2 211 K€
<b>AUTRES CHARGES (charges exceptionnelles)</b> 49 K€	
<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</b> 1 907 K€	<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> 197 K€
	<b>AUTRES PRODUITS</b> 60 K€
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> 12 729 K€	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> 5 940 K€
<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b> 251 K€	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2022</b> 1 705 K€
<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b> 12 478 K€	<b>SUBVENTIONS, DOTATIONS FCTVA</b> 2 328 K€
	<b>EMPRUNT EQUILIBRE</b> 1 907 K€
	<b>REPORT SOLDE 2022 INVESTISSEMENT</b> BUDGET PRINCIPAL 4 882 K€
	<b>AUTOFINANCEMENT</b> 1 907 K€



# PARTIE I : BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Les Dépenses réelles s'élèvent à

**10 693 617 €**

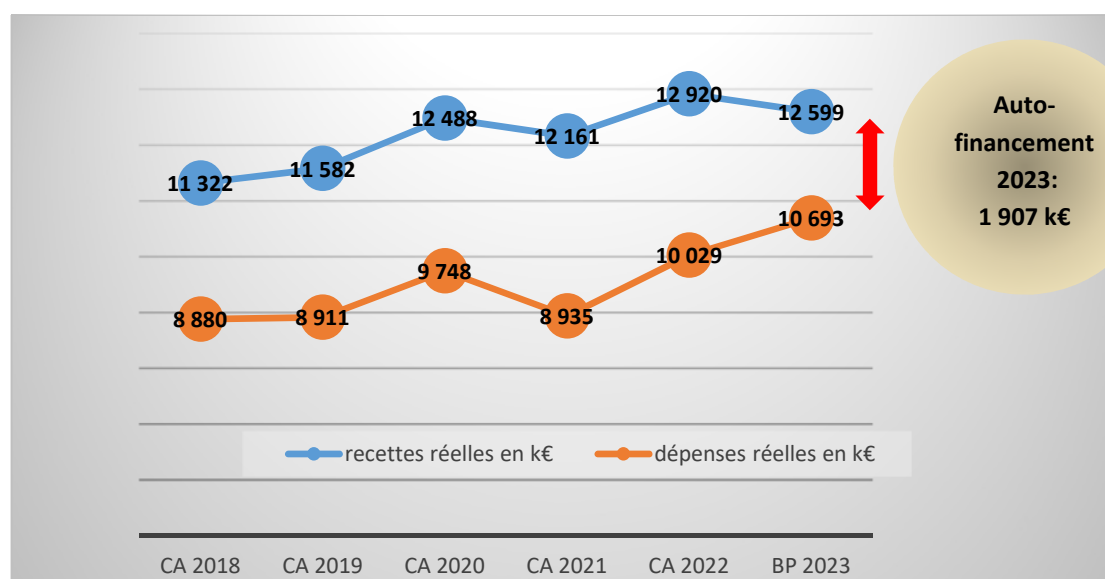
Les Recettes réelles s'élèvent à

**12 599 717 €**

Evolution des recettes et dépenses réelles (en k€) et autofinancement prévisionnel :

Les recettes prévisionnelles et les dépenses prévisionnelles sont évaluées de façon prudente. Par conséquent les recettes réalisées sont parfois supérieures aux prévisions et les dépenses, qui évoluent dans une enveloppe contrainte, sont inférieures aux ouvertures de crédits.

Le graphique suivant présente les réalisations de 2018 à 2022 et les prévisions pour 2023 :



# LES DÉPENSES RÉELLES : 10,693 MILLIONS D'€

Dans un contexte financier contraint, la Commune poursuit son objectif de gestion optimisée de la dépense publique.

La sobriété requise des dépenses de fonctionnement de la collectivité constitue une condition essentielle d'une politique d'investissement dynamique, gage de création d'emplois, de soutien à l'activité économique, de déploiement du service public et d'innovation au service d'un développement durable.

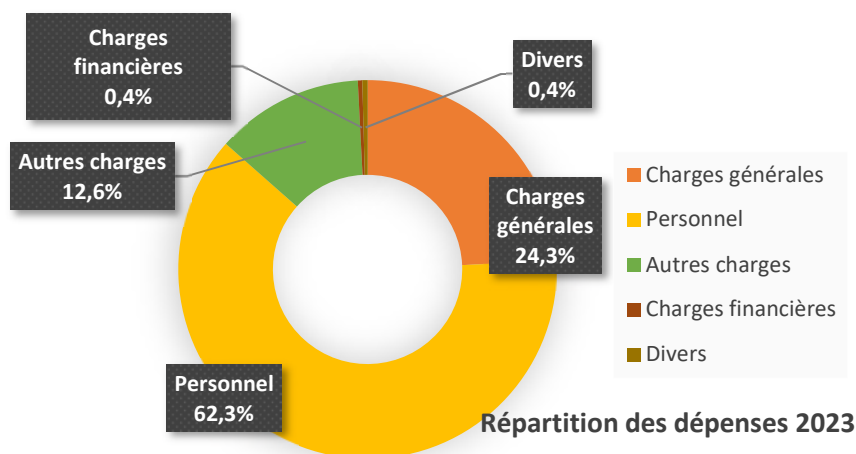
Les charges de fonctionnement, directement liées au bon fonctionnement des services, doivent cependant permettre de maintenir un niveau de service répondant aux besoins de la population. Le contexte économique début 2023 est marqué par une hausse des prix toujours importante dans tous les secteurs, qui pèse sur les projections financières de l'année.

En 2023, les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont par ordre d'importance :

- ▮ **les frais de personnel**
- ▮ **les achats pour charges générales** : denrées alimentaires, électricité, gaz, eau, carburant, produits d'entretien, frais d'assurance, maintenance du matériel, entretien de terrains et des bâtiments, frais de transport, prestations diverses comme les animations pour la jeunesse et la culture, le nettoyage, etc.
- ▮ **les autres charges** : subventions aux associations et aux écoles, participations à d'autres organismes (dont CCAS 610 K€), indemnités des élus...
- ▮ **les frais financiers** au titre de la dette
- ▮ **les dépenses diverses et imprévues** regroupent les charges exceptionnelles, les dépenses imprévues et les atténuations de produits.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BPm 2022	BP 2023	% BP/BP
Charges générales	2 224	2 183	1 746	2 063	2 347	2 506	2 595	3,55%
Personnel	5 557	5 632	5 462	5 603	6 233	6 233	6 660	6,85%
Autres charges	984	984	1 038	1 167	1 175	1 222	1 351	10,56%
Charges financières	91	79	68	57	47	52	40	-23,08%
Divers	23,3	34,4	1 434	45	227	280	47	-83,21%
Dépenses imprévues						40		
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>8 879</b>	<b>8 912</b>	<b>9 748</b>	<b>8 935</b>	<b>10 029</b>	<b>10 333</b>	<b>10 693</b>	<b>3,89%</b>
% évolution	0,64%	0,37%	9,38%	-8,34%	+12,24%		3,89%	

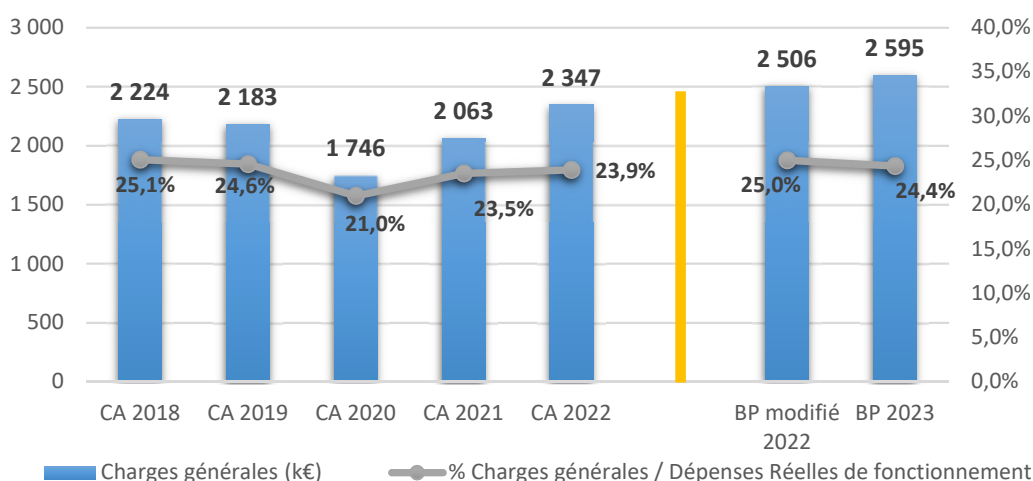




## LES CHARGES GENERALES

Les dépenses de charges générales étaient de 2 346 k€ en 2022 et 2 063 k€ en 2021. Elles sont évaluées à **2 595 k€** en 2023.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du montant et de la part des charges générales dans les charges de fonctionnement réelles (hors dépenses exceptionnelles) :



Ce poste a augmenté de 2017 à 2018 en raison du recours plus important à des prestataires extérieurs (convention avec l'école Notre Dame pour l'accompagnement des temps méridiens au restaurant scolaire, entretien des locaux et abattage/élagage des arbres). En contrepartie la part des charges de personnel avait diminué en 2018.

En 2020, ce poste a été particulièrement impacté par la crise sanitaire liée à la Covid19, suite à la fermeture de plusieurs services pendant 2 mois et le ralentissement toute l'année pour certaines activités. 2021 est marquée par la reprise générale des activités, malgré des perturbations en début d'année (fermeture des salles de spectacles au 1<sup>er</sup> trimestre, annulation des séjours jeunesse du 1<sup>er</sup> semestre...).

En 2022, les réalisations de dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires (93% de réalisation, soit 2 347 k€). Elles reprennent leur niveau d'avant la crise sanitaire, avec cependant l'impact de la hausse des prix. Ce chapitre a évolué de 7,5% entre 2019 et 2022, particulièrement dans les secteurs du papier, des produits d'entretien et des matériaux. Les prix de l'énergie ont été maintenus en deçà des prévisions grâce aux modalités de révisions prévues dans le cadre des marchés publics contractés fin 2021.

Les dépenses en électricité et gaz ont cependant augmenté de 17% entre 2021 et 2022 soit + 50 k€ sur le budget communal.

Pour 2023, les charges générales s'établissent à **2 595 k€** et augmentent de 3,5% de budget à budget. Ce poste est minoré par le transfert de 100 k€ de charges au chapitre des charges de personnel, concernant la prestation d'accompagnement sur le temps méridien des enfants scolarisés à l'école Notre Dame. Ainsi à périmètre égal, l'évolution de budget à budget est de +7,7%.

Le budget est établi sur une hypothèse d'activité normale mais intègre une nouvelle augmentation des prix et particulièrement l'impact des hausses de l'énergie et des dépenses de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire (augmentation des coûts et prise en compte de la Loi Egalim avec un objectif de 50% de produits biologiques ou locaux).

En début d'année 2023, l'inflation était estimée à 6,2% et cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en juin 2023. Les mesures mises en place par l'Etat pour permettre aux collectivités de bénéficier d'amortisseurs tarifaires sur les coûts de l'électricité devrait alléger un peu la facture de ce poste.

## QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

---

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Montant des charges générales (Achats et charges externes nettes) par habitant (ratio DGFIP de 2018 à 2021)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Saint-Avé	191	183	144	168	190	212
Département	201	210	190	211	nc	
Région	227	228	211	227	nc	
France	264	272	248	265	nc	

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges générales (Achats et charges externes nettes)/ Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP de 2018 à 2021)

	2018	2019	2020	2021*	2022*	2023*
Saint-Avé	25.07%	24.34%	17,74%	22.96%	23.40%	24.27%
Département	23.57%	24.18%	21.92%	23.91%	nc	
Région	24.57%	24.97%	23.24%	24.59%	nc	
France	24.05%	24.58%	22.82%	23.75%	nc	

\*Dépenses réelles retraitées des charges exceptionnelles

## LES CHARGES DE PERSONNEL

### LA REMUNERATION : 6 660 K€

---

Stable de 2018 à 2021, le budget des charges de personnel a augmenté en 2022 en intégrant les impacts réglementaires et les réorganisations de services. Une décision modificative en cours d'année a intégré les charges relatives aux revalorisations du point d'indice de 3,5% et des grilles indiciaires. Les réalisations de l'exercice 2022 s'élèvent ainsi à **6 233 k€**. Le budget 2023 est établi avec l'impact en année pleine de ces différentes mesures.

Il est évalué à **6 560 k€** pour la masse salariale, à laquelle il convient de rajouter **100 k€** de prestations externes pour l'accompagnement sur le temps méridien des enfants scolarisés à l'école Notre Dame (*convention de mise à disposition de personnel extérieur, prise en charge sur les budgets précédents avec les charges générales*).

**D'une façon générale, l'évolution de la masse salariale, à effectifs constants, est liée chaque année :**

- /** aux modifications réglementaires : mise en place de l'indemnité compensatrice CSG suite à l'augmentation du taux de la CSG non compensé dans le secteur public par la suppression de la cotisation salariale URSSAF maladie, hausse du SMIC, augmentation des cotisations employeurs.
- /** aux avancements automatiques de carrière
- /** à l'augmentation de l'âge des agents territoriaux
- /** au coût de remplacement des agents indisponibles

Les prévisions 2023 sont en hausse de 5,24% à périmètre constant (hors personnel extérieur)

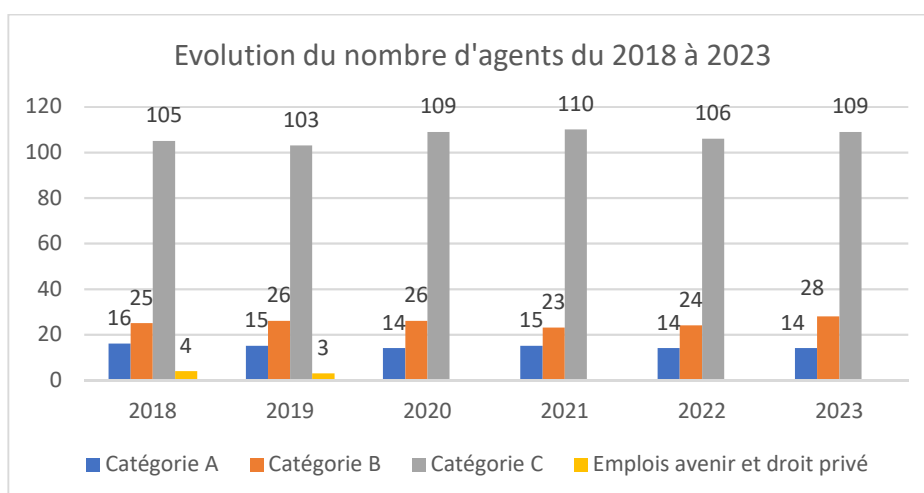
Les charges supplémentaires sont dues à :

- /** L'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) incluant les avancements d'échelon et de grade,
- /** Les effets de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 en année pleine
- /** Des modifications réglementaires avec l'augmentation du SMIC qui a un impact sur la rémunération des contractuels et des plus bas salaires parmi les titulaires, et l'augmentation du taux d'accident du travail et de cotisation auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la prise en charge de la formation des apprentis,
- /** La prévision de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ainsi que son impact sur l'indice plancher de la fonction publique (IM 353 à IM 359),
- /** La stagiairisation d'un apprenti pour anticiper le départ à la retraite de son tuteur en 2024,
- /** Une enveloppe pour mesures d'action sociale.

Il convient de préciser que certains postes sont financièrement compensés par

- /** une subvention de l'Etat pour la prise en charge des passeports et cartes d'identités biométriques (CNI dématérialisées),
- /** une prise en charge de la CAF pour les accompagnements d'enfants porteurs de handicap,
- /** une refacturation au CCAS dans le cadre de la mutualisation des services supports,
- /** des participations de la Région Bretagne et de l'Etat pour les contrats d'apprentissage

**Evolution des effectifs de la commune par catégorie d'emplois (au 1<sup>er</sup> janvier) :**



## Le poids de nos charges de personnel s'explique par :

- // l'évolution du niveau de service en raison du développement de la commune,
- // le souhait de proposer des services publics de qualité, avec des professionnels qualifiés et compétents, en s'adaptant aux besoins de la population,
- // le choix de réaliser de nombreuses missions en régie,
- // la volonté de contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes avec les contrats d'apprentissage.

## QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges de personnel nettes (travaux en régie déduits) / Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP de 2018 à 2021)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Saint-Avé	62.12%	62.16%	55.74%	62.82%	62.62%	61.11%
Département	58.32%	57.74%	57.91%	58.76%	nc	
Région	57.72%	58.36%	58.55%	59.41%	nc	
France	59.30%	59.18%	60.44%	60.22%	nc	

nc : non connu

## LES AUTRES CHARGES

Elles se sont élevées globalement à **1 175 k€** en 2022 pour 1 222 k€ de crédits ouverts.

**Pour 2023**, des crédits sont prévus à hauteur de **1 344 k€**. Le budget intègre la subvention au CCAS qui s'élève à 610 k€ en 2023. Pour mémoire la subvention versée au CCAS est réévaluée tous les ans suivant l'évolution de l'activité et les résultats de fonctionnement du CCAS. En 2023, les orientations budgétaires du CCAS font apparaître un besoin de financement en fonctionnement évalué à 610 k€, il était de 512 k€ en 2022 en raison des augmentations des charges (inflation, revalorisations indiciaires et création d'un poste supplémentaire

Les autres postes (subventions aux associations, subventions scolaires, indemnités des élus) sont relativement stables par rapport au budget 2022.

Les « autres charges » regroupent donc :

- // les subventions versées au CCAS : 610 k€ de subvention de fonctionnement annuelle en 2023 (512 k€ en 2022). Les produits des concessions des cimetières sont reversés à hauteur d'un tiers au budget du CCAS. Des crédits sont ouverts pour 5 k€.
- // les subventions versées directement aux écoles, calculées en fonction des effectifs, pour les fournitures scolaires, les activités d'éveil et découverte et les projets autour de la langue bretonne : 22,2 k€ pour les écoles publiques, 15 k€ pour les écoles extérieures, ainsi que 265 k€ pour le fonctionnement de l'école Notre Dame dans le cadre de la convention de partenariat entre les collectivités et les écoles privées sous contrat.
- // les subventions versées aux associations ou au titre d'évènements exceptionnels : le montant est arrêté à 120 k€ comme en 2022. Les subventions versées en 2022 ont été de 107,2 k€.

- ▄ les indemnités des élus : le budget, cotisations sociales comprises, reste stable à 188 k€ en 2023. Les réalisations 2022 ont été conformes aux prévisions.
- ▄ La formation des élus : 14 k€ sont prévus pour la formation des élus, dont 7 k€ de report de crédits 2022.
- ▄ les contributions à d'autres organismes (Parc Naturel Régional) : 16 k€
- ▄ une provision pour des admissions en non valeurs pour des créances irrécouvrables : 16k€

## LES CHARGES FINANCIERES

Elles se sont élevées globalement à **47 k€ en 2022** et des crédits sont prévus à hauteur de **40 k€ en 2023**.

Le dernier emprunt souscrit en 2019 auprès de la CAF était à taux zéro et les charges financières continuent à diminuer. Le niveau de la dette étant très faible, les charges financières représentent moins de 1% des charges de fonctionnement réelles. La souscription d'un nouvel emprunt, si besoin, donnerait lieu à des charges financières à partir de 2024.

## QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges financières / Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Saint-Avé	1.04%	0.9%	0.71%	0.64%	0.47%	0.37%
Département	2.88%	3.00%	2.35%	1.95%	nc	
Région	2.83%	2.61%	2.23%	1.96%	nc	
France	2.37%	2.14%	1.98%	1.88%	nc	

## LES CHARGES DIVERSES (exceptionnelles, provisions)

Pour mémoire, ces postes se sont élevés exceptionnellement à 1 431 k€ en 2020. En effet, en 2020, le remboursement de la dotation de solidarité communautaire pour les années 2017 et 2018 (1 192 k€), ainsi que les régularisations des écritures suite au transfert de compétences de la gestion de l'eau et de l'assainissement à GMVA (reversement des résultats des activités transférées) (ont été comptabilisés dans les charges exceptionnelles.

Ces postes retraçaient d'habitude les dotations aux provisions pour créances douteuses et des charges exceptionnelles de gestion, En 2021, les dépenses étaient de 45 k€ et en 2022, les dépenses ont été de **280 k€** avec la comptabilisation de nouvelles dotations aux provisions pour risques et charges (litiges, comptes épargne temps). En 2023 les dépenses sont estimées à **47 k€**.

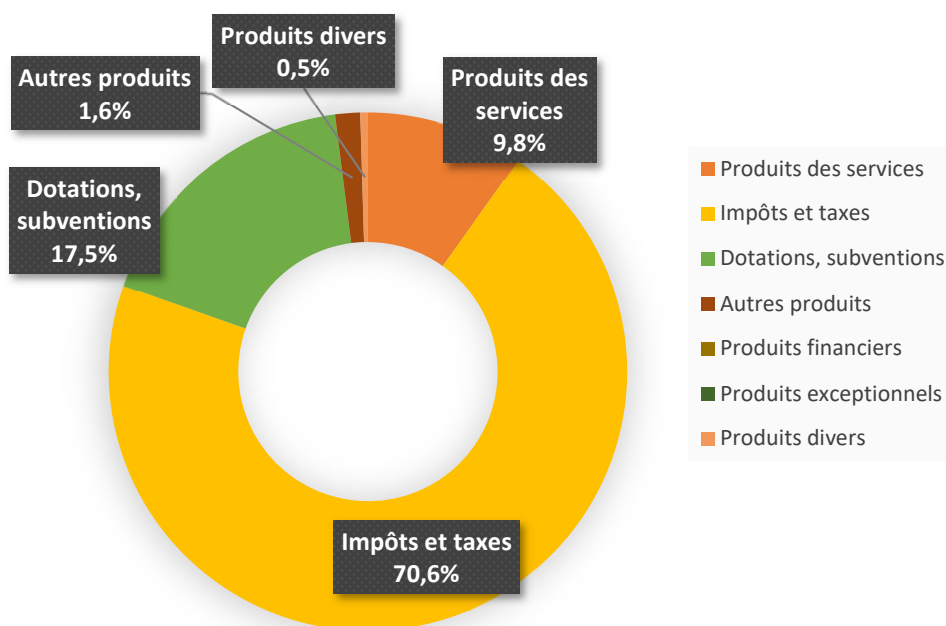
# LES RECETTES RÉELLES : 12,599 MILLIONS D'€

Les élus communaux gèrent des services au bénéfice de la population : certains de ces services sont obligatoires, d'autres sont facultatifs et relèvent de leurs décisions. Le niveau de ressources à mobiliser sera donc différent selon l'étendue des services rendus. Les principales ressources mobilisables sont par ordre d'importance :

- les recettes de nature fiscale** : La fiscalité constitue la principale ressource. Ces recettes comprennent la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur les pylônes, ainsi que la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération. A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par la part départementale de taxe foncière sur propriétés non bâties et une compensation de l'Etat. **70.6 % des recettes**
- les cofinancements** : provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF, de l'ADEME.... une pluralité d'acteurs qui permet d'apporter des ressources à la commune. **17.5 % des recettes.**
- les recettes tarifaires** : La politique de tarification revient à faire supporter tout ou partie du coût du service par l'utilisateur. Tout service public a un coût et il est couvert par le prix réclamé aux usagers (excepté si la gratuité vise un objectif social) et par l'impôt supporté par les contribuables. Les tarifs ont augmenté de 7% en 2023. **9.8 % des recettes.**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022	BP 2023	%
Produits des services	1 227	1 288	947	1 393	1 705	1 639	1 238	-24,5%
Impôts et taxes	7 577	7 736	7 900	8 389	8 551	8 381	8 893	6,1%
Dotations, subventions	2 068	2 099	2 212	2 150	2 198	2 141	2 211	3,3%
Autres produits	247	192	169	153	184	166	197	18,7%
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	
Produits exceptionnels	65	139	1 185	30	200	20	0	
Produits divers (remboursement assurances/personnel, reprise provision,	138	121	73	48	82	60	60	0,0%
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>11 322</b>	<b>11 575</b>	<b>12 486</b>	<b>12 163</b>	<b>12 920</b>	<b>12 407</b>	<b>12 599</b>	1,55%
% évolution		2,2%	7,9%	-2,6%	+6,2%		+1,55%	

## Répartition des produits de fonctionnement :



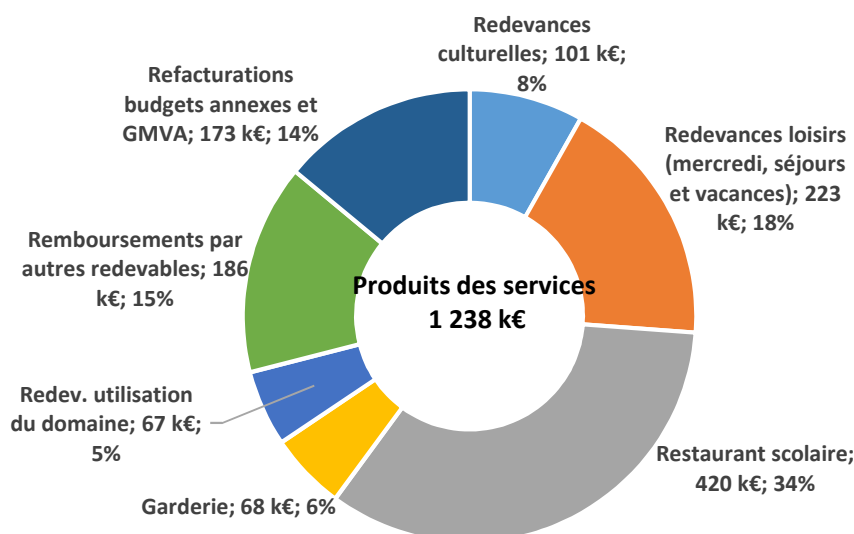
## LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services se sont élevés à **1 704 k€ en 2022** et sont estimés à **1 238 k€ en 2023**.

Il convient de distinguer les produits des services publics donnant lieu à une tarification pour les usagers et les produits résultant des facturations entre les budgets de la commune (budgets annexes, CCAS et EHPAD).

De façon exceptionnelles, les années 2021 et 2022 ont compris les produits de cession des terrains commercialisables dans les zones d'activités économiques (Z.A.E.) transférées à GMVA. Les cessions 2021 se sont élevées à 268 k€ et celles de 2022 à 490 k€. Elles sont maintenant achevées.

Les produits prévisionnels se répartissent de la façon suivante :

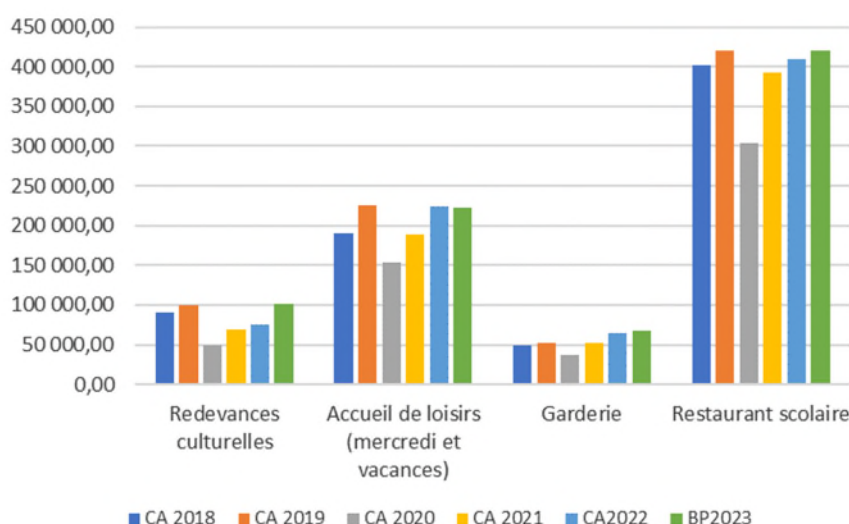


**Les réalisations 2022** sont caractérisées par la reprise de l'activité par rapport à 2020 et 2021 :

- / le secteur culturel : en 2022 les recettes de billetterie de la salle de spectacles Le Dôme se sont élevées à 35 k€ (pour un budget de 22 k€) après deux années perturbées par la crise sanitaire. Les abonnements à la médiathèque représentent 5,2 k€ de recette (8 k€ au budget) et continuent de se réduire petit à petit. Les facturations de l'école de musique sont de 35 k€ (pour un budget de 50 k€), mais un décalage de facturation de 20 k€ a lieu sur 2023.
- / les activités périscolaires : les recettes de l'accueil de loisirs et de la maison des jeunes sont de 205 k€ en 2022 (prévisions de 196 k€). Les séjours ont repris en 2022 (17,3 k€ au lieu de 12,5 k€ budgété). Les recettes de garderie sont supérieures de 12 k€ aux prévisions (64 k€)
- / la fréquentation du restaurant scolaire est croissante et les produits sont de 410 k€ pour un budget de 400 k€

**Concernant les prévisions 2023**, il convient de noter :

- / une prévision basée sur la forte augmentation du nombre de repas au restaurant scolaire telle que constatée ces dernières années.
- / Le décalage de 20 k€ de recettes de facturation de l'école de musique, rajoutées en 2023.
- / une activité concernant le périscolaire (garderie, mercredis) soutenue avec une fréquentation croissante
- / une augmentation des tarifs des prestations de services



*Evolution des principales recettes de tarification (en €)*

## LES IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes représentent 70,6 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget 2023, soit 8 893 k€. C'est la principale source de financement des services publics offerts à la population. Ce poste inclut la fiscalité directe locale (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants dont les montants sont notifiés par la Direction Générale des finances publiques) et les dotations de la communauté d'agglomération.

### FISCALITE DIRECTE LOCALE

Une revalorisation forfaitaire des bases locatives, fixée par l'Etat, a lieu tous les ans. En 2023, la revalorisation des bases fiscales, indexée sur l'inflation de l'année 2022, est de **7,1%** alors qu'en 2022 elle était de 3,4% (p.m. en 2021 : elle était de 0,2%). Elle s'applique à tous au niveau national et, à cette dernière, s'ajoute une part dynamique liée au marché de l'habitat local.



Concernant la taxe d'habitation, la réforme de la fiscalité locale prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les contribuables en 2023. Le dégrèvement progressif s'achève et les derniers contribuables (20%) vont également bénéficier de cette exonération.

Un système de compensation à l'euro près a été mis en place afin que les collectivités locales continuent à bénéficier de cette ressource nécessaire à leur fonctionnement. Depuis 2021, les recettes fiscales de taxe d'habitation sur les résidences principales sont remplacées par la part de taxe foncière pour les propriétés bâties qui était perçue par le département. Les communes qui sont sous ou surcompensées par cette part départementale deviennent bénéficiaires ou contributrices d'une compensation de l'Etat. Cette compensation est calculée en fonction d'un coefficient correcteur dit CoCo. Si le CoCo est supérieur à 1, la commune est compensée par l'Etat, s'il est inférieur à 1, la commune reverse la part excédentaire perçue (au-delà de 10 k€). Le coefficient correcteur pour Saint-Avé, notifié par la DGFIP, a été recalculé fin 2021 à **1,20572** et le versement de la compensation en 2023 est évalué à **1 131 087 €**.

Depuis 2021 une réforme de la fiscalité des établissements à vocation industrielle a minoré leur valeur locative de 50%. Cette perte de recette de TFPB est compensée par l'Etat (sur le compte des dotations – allocations compensatrices).

## Les bases d'imposition (valeurs locatives)

La commune continue à percevoir en 2023 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Bases fiscales en K€	2018	2019	2020	2021	2022	Prév. 2023
Taxe d'habitation	17 971 k€	18 442 k€	18 819 k€	675 k€	686 k€	735 k€
Taxe foncière bâtie	11 876 K€	12 161 k€	12 675 k€	12 664 k€	13 353 k€	14 426 k€
TF non bâtie	126 k€	131 k€	129 k€	126 k€	132 k€	135 k€

*En 2017 : suppression de l'abattement général à la base et mise en place de l'abattement spécial à la base.*

*En 2021 : réforme de la taxe d'habitation*

## Les taux d'imposition

La commune de Saint-Avé n'a pas augmenté les taux de fiscalité depuis 2009. Depuis 2021, elle perçoit la part de TFPB du Département, avec un taux de 15,26% s'additionnant au taux communal de 22,23% soit un taux de 37,49%. Le taux de la taxe d'habitation était figé en 2021 et 2022. Il concerne uniquement les résidences secondaires et les logements vacants. Les collectivités récupèrent leur possibilité de moduler le taux de TH à partir de 2023, en respectant les règles des liens des taux.

	Taux 2022	Taux 2023	Moyenne* Départementale	Moyenne* régionale	Moyenne* nationale
Taxe d'habitation	14,34 %	14,34 %	16,24%	18,46%	17,48%
Taxe foncière bâtie	37,49%	37,49%	43,26%	39,93%	40,02%
Taxe foncière non bâtie	39,50 %	39,50 %	54,23%	56,05%	53,13%

\* Moyenne 2021 pour la même strate de population (DGFIP)

## Les produits fiscaux

Produits fiscaux	2018	2019	2020	2021	Réalisé 2022	Prév 2023
Taxe d'habitation	2 577 K€	2 645 K€	2 724 K€	96 k€	98 k€	105 k€
Taxe foncière bâtie	2 640 K€	2 703 K€	2 818 K€	4 739 k€	4 989 k€	5 408 k€
TF non bâtie	50 K€	52 K€	51 K€	50 k€	52 k€	53 k€
Versement compensation TH				990 k€	1 046 k€	1 131 k€
<b>TOTAUX</b>	<b>5 267 K€</b>	<b>5 400 K€</b>	<b>5 593 K€</b>	<b>5 875 k€</b>	<b>6 185 k€</b>	<b>6 698 k€</b>
<i>Evolution</i>	<i>+ 3 %</i>	<i>+2,5 %</i>	<i>+3,5%</i>	<i>+5%</i>	<i>+5,3%</i>	<i>+8,3%</i>
<i>Dont % actualisation des valeurs locatives</i>	<i>+ 1, 2 %</i>	<i>+ 2, 2 %</i>	<i>+ 1,2 % (TF) +0,9% (TH)</i>	<i>+0,2%</i>	<i>+3,4%</i>	<i>+7,1%</i>

Produits fiscaux	2018	2019	2020	2021	Réalisé 2022	Prév 2023
Population insee	11 437 h	11 677 h	11 945 h	12 086 h	12 198 h	12 195 h
Produit moyen / hab <b>ST AVE</b>	461 €	462 €	468 €	488 €	507 €	549 €
Département*	570 €	580 €	592 €	604 €	nc	
Région*	569 €	574 €	584 €	592 €	nc	
National*	554 €	557 €	576 €	576 €	nc	

\*pour la même strate de population

nc : non connu

## Les allocations compensatrices (suite exonérations de l'Etat) (chapitre 74- voir dotations de l'Etat)

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	Prév 2023
Allocation compensatrice TH	185	200	223	-	-	-
Allocation compensatrice TF	15	15	16	90	103	115

## Potentiel financier par habitant

Le potentiel financier est égal à :

**(Taux moyen d'imposition de la strate x bases de la collectivité) + Dotation Globale de Fonctionnement.**

Le potentiel financier (PF) représente donc la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions "moyennes" en termes de fiscalité.

PF par habitant	2018	2019	2020	2021	2022
Saint-Avé	843 €	843 €	851 €	876 €	873 €
Strate de 10 à 20 000 habitants	1 114 €	1 136 €	1 149 €	1 157 €	1 152 €

Source : fiche DGF annuelle

## LES DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La nouvelle communauté d'agglomération, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, issue de la fusion de 3 EPCI en 2017, a défini son projet de territoire ainsi que les compétences dont elle souhaite se doter. La Loi NOTRe a également rendu obligatoire certains transferts de compétences aux communautés d'agglomérations (ex zones d'activités économiques)

- L'attribution de compensation (AC) de fonctionnement** : l'attribution de compensation est fixe et ne peut être révisée que sur proposition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), dans le cadre de la valorisation d'un transfert de charges à la communauté d'agglomération (nouvelle compétence ou retour de la compétence aux communes). Le tableau ci-dessous reprend les impacts des transferts de compétences auprès de Golfe du Morbihan survenus depuis 2017.

Année	AC Fonctionnement	Commentaires
2017	1 101 700 €	
2018	1 005 630 €	Transfert des zones d'activités : - 96 104,41 €
2019	995 664 €	Transfert natation scolaire : - 9 966 €
2020 à 2023	978 812 €	Transfert gestion des eaux pluviales en 2020 : - 16 852 €

En 2023, l'attribution de compensation est de **978 812 €**. Les charges d'investissement transférées font l'objet d'un autre traitement et donnent lieu à un versement de la commune à GMVA en dépense d'investissement.

- La dotation de solidarité communautaire** : Suite à la définition de son projet de territoire, les modalités de calcul et d'attribution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ont été révisées en 2017 avec une diminution de l'enveloppe de 10 % chaque année, pendant 3 ans, soit une baisse de 37 % entre 2018 et 2022. Suite à la remise en cause de ce dispositif, par délibération du 2 mars 2020, la communauté d'agglomération a adopté un nouveau dispositif de calcul de la DSC pour les années 2018 à 2020 (soit un remboursement de 133 806 € pour les années 2018 et 2019). (voir tableau ci-dessous)

Le montant de DSC a été maintenu en 2021 et 2022 dans un dispositif temporaire en attendant la conclusion du pacte financier et fiscal pour les communes de l'agglomération, définissant les relations financières pour les années à venir. Ce dernier a été validé en 2022 et les nouvelles répartitions de DSC ont été actées. Le montant de DSC 2023 est de 458 165 k€

Délibération du Conseil communautaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023
14/12/17	627 792 €	565 013 €	508 511 €	457 660 €	411 894 €	
02/03/20	557 368 €	501 631 €	460 652 €	460 652 €	n.c.	
03/02/22 et 15/12/22	-	-	-	-	454 198 €	458 165 €

## LES DOTATIONS DE L'ETAT (EN K€)

	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
DF	983	1 000	1 024	1 036	1 047	1 055
DNP	266	296	314	303	309	309
DSU	350	360	370	379	387	387
ACTH	185	200	223			Inclus dans compensation TH
ACFB	15	15		90	103	115
<b>TOTAL</b>	<b>1 799</b>	<b>1 871</b>	<b>1 931</b>	<b>1 808</b>	<b>1 846</b>	<b>1 866</b>

DF : dotation forfaitaire

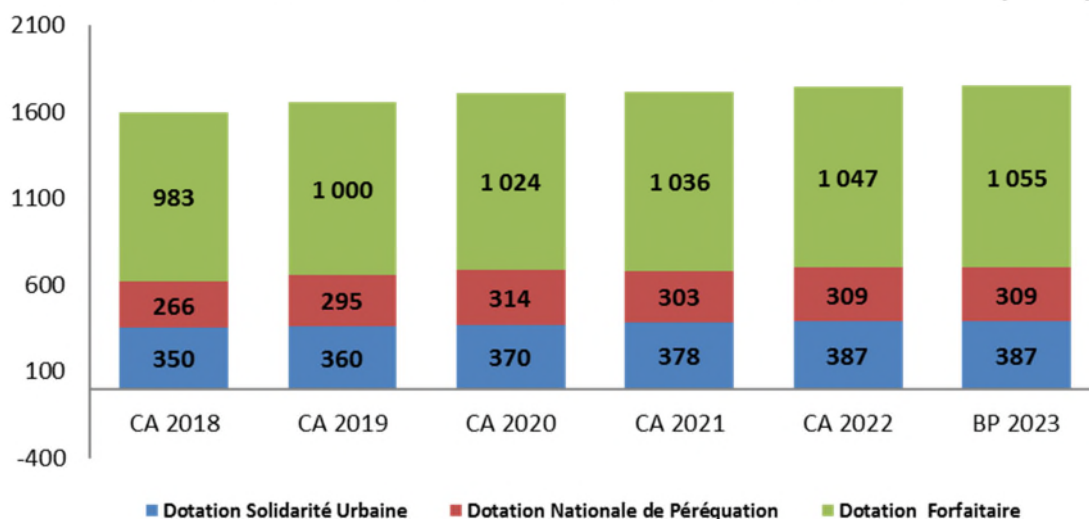
DNP : dotation nationale de péréquation

DSU : dotation de solidarité urbaine

AC : allocations compensatrices de la taxe habitation, foncière,

Nota : à ce jour, le montant définitif des dotations n'a pas encore été notifié.

## EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (en K€)



## LES AUTRES PRODUITS

Les autres produits concernent principalement :

- Les locations des immeubles et salles dont la maison de l'enfance : 77 k€ (CCAS), les salles municipales 15 k€, le Dôme 15 k€, divers (appartement au-dessus de la Poste, presbytère...), soit 121 k€
- Le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe affaires économiques : 40 k€

Les recettes sur le poste des autres produits se sont élevées à **184 k€** en 2022 et sont prévues pour **197 k€** en 2023. En 2022, 45 k€ de recettes provenaient du reversement de l'excédent du budget annexe Affaires Economiques au budget principal. Il est inscrit 40 k€ à ce titre en 2023. Les locations des salles communales et des salles du Dôme ont repris en 2022 et atteignent 40 k€ sur l'année écoulée.

## LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Excepté l'année 2020 pour laquelle les produits exceptionnels comprenaient le reversement par GMVA de la DSC pour les deux années 2018 et 2019 et des régularisations pour les soldes des écritures des transferts d'assainissement, ce poste concernait les remboursements d'assurances suite à des sinistres et des régularisations exceptionnelles. Les réalisations 2022 sont de 200 k€, avec la réalisation d'une vente de terrain (ex-netto) pour 168 k€.

Dans le cadre du changement de norme comptable avec la mise en œuvre de la réglementation M57 en 2023, les indemnités d'assurance seront encaissées en recette de gestion et non plus en recette exceptionnelle. Aucune prévision n'est inscrite en 2023 en recette exceptionnelle.

## PARTIE II : BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

**Le Budget Primitif 2023 de la commune présente une section d'investissement à**

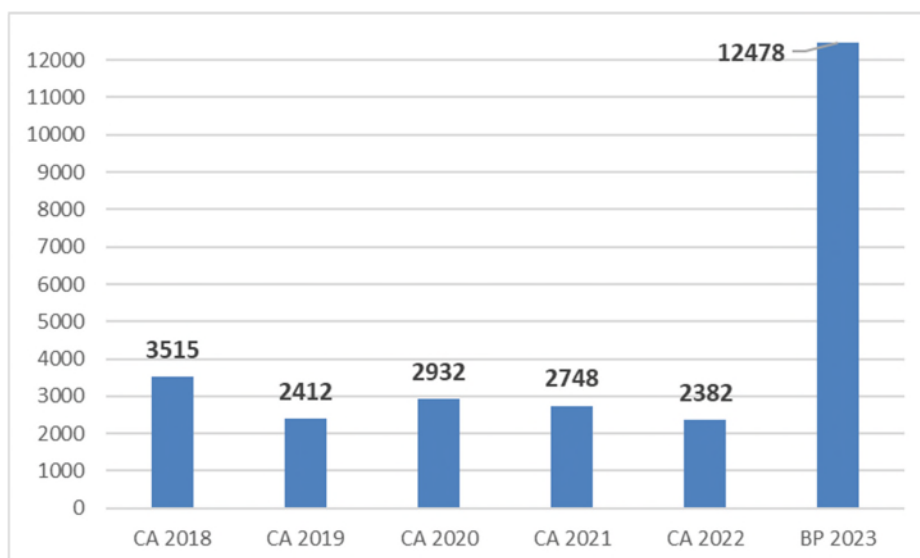
**13 080 442,13 €, y compris les restes à réaliser, mouvements financiers et opérations d'ordre**

### LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

La politique d'investissement des communes vise à améliorer l'étendue et la qualité des infrastructures locales. Elle dépend de plusieurs facteurs :

- ▀ Le contexte économique et législatif
- ▀ La capacité financière de la commune
- ▀ La capacité du secteur du BTP à répondre à la commande publique
- ▀ Et depuis 2020, du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19

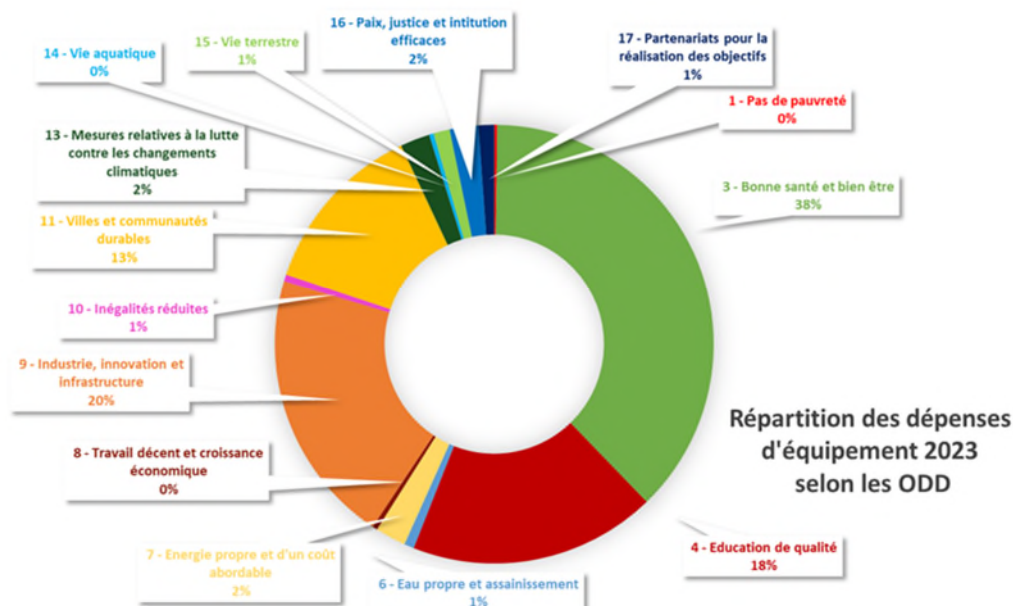
**Evolution des dépenses d'équipement en k€ TTC (restes à réaliser inclus en 2023) :**



Les dépenses d'équipement s'élèvent à **2 382 k€** en 2022. Les travaux de la phase 1 du pôle sportif de Kérozer ont démarré en fin d'année après 6 mois de fouille archéologique sur le site. Une partie des dépenses d'équipement prévues a été décalée par rapport aux prévisions initiales et est reportée sur 2023.

En 2023, les travaux prévus à la programmation des investissements sont estimés à **12 478 k€** dont 968 k€ de reports de dépenses engagées en 2022. Les dépenses principales concernent les études de maîtrise d'œuvre et les travaux pour la construction du pôle sportif de Kérozer, les travaux d'aménagement du bâtiment Jules Ferry avec l'extension de la garderie de l'école Julie Daubié Elémentaire, des études pour la requalification d'espaces publics et les mobilités douces, ainsi que pour l'aménagement de la carrière du Liscuit.

S'inscrivant dans la démarche Agenda 2030, pour la 1<sup>ère</sup> fois, la Ville de Saint-Avé traduit son budget d'investissement en rattachant chaque opération d'équipement à 1 à 3 cibles d'objectifs de développement durable (ODD). Le graphique ci-dessous traduit ainsi la répartition des masses financières pour l'année 2023 par ODD :



Les principales nouvelles dépenses d'équipement d'un montant de **11 510 k€** peuvent se ventiler entre :

▀ Les opérations structurantes (9 482 k€)

▀ Les opérations récurrentes (2 028 k€)

*Tous les montants sont indiqués toutes taxes comprises (TVA à 20%)*

## LES OPERATIONS STRUCTURANTES

Les opérations achevées en 2022 :

▀ Les fouilles archéologiques secteur de Kerozer



Après un premier diagnostic du terrain révélant la présence de vestiges de l'âge de bronze, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit la réalisation de fouilles archéologiques sur le site. Ces dernières ont eu lieu en 2022 pendant l'été. Les dépenses se sont élevées à 453 k€ en 2022 et 118 k€ sont reportés sur 2023 (fouilles, redevances...). Ce dossier a été financé avec l'aide du Département. Une réponse est attendue de la DRAC pour un financement complémentaire.

### **// Réaménagement de la rue Jacques Brel**

La rue Jacques Brel, identifiée comme un axe principal pour les véhicules pour l'accès du futur pôle sportif a fait l'objet d'aménagements (réhabilitation de la voirie et des réseaux et sécurisation des déplacements). La deuxième tranche du chemin des écureuils à la rue Barbara s'est achevée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Les dépenses en 2022 se sont élevées à 320 k€. 20 k€ restent à régler en 2023.

### **Les opérations engagées et en cours en 2023 :**

#### **// La création d'un nouveau pôle sportif à Kérozer:**

La programmation pluriannuelle des investissements prévoit la réalisation d'un nouveau pôle sportif à Kérozer.

Les études menées ont permis d'arrêter le programme de travaux en fonction des attentes des différents usagers et partenaires. L'opération se décompose en deux phases de travaux :

- une première phase concerne les sports de plein air avec un terrain de football d'honneur (catégorie 5), deux terrains de football d'entraînement dont un terrain en gazon synthétique (catégorie 5), des tribunes (250 places) avec club house et vestiaires, une piste (400 m) et des aires de saut d'athlétisme et de lancers. Les aménagements extérieurs comprennent un parking de 150 places, une esplanade et de la voirie douce.
- une seconde phase avec la construction de salles de sports : une salle multisports de 1 700 m<sup>2</sup> et un pôle sports de raquettes, avec 3 courts de tennis couverts et 1 court multi raquettes.

Les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase ont démarré fin 2022. La consultation des entreprises pour la phase 2 est en cours d'étude en 2023.



© CRR Architecture

Les crédits budgétaires pour cette opération en 2023 comprennent ainsi les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 360k€ (phase 1 et phase 2) et les travaux de la phase 1 pour un montant de 6 715 k€. Les travaux de la phase 1 sont estimés à 7 370 k€. Une provision de 80 k€ est inscrite en 2023 pour le versement des avances pour les entreprises pour les deux phases, ainsi que 150 k€ pour les travaux de réseaux. L'opération est soutenue par les partenaires financiers suivants : Etat (Programmes DETR et DSIL), Région Bretagne, Conseil Départemental du Morbihan, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Fédération Française de Football.

## **Etudes et foncier pour l'aménagement du centre-ville :**

La création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Cœur de ville » dédiée au projet d'aménagement et de dynamisation du centre-ville a été validée en 2018. Les frais d'études de programmation et diagnostics consacrés à cette opération en 2022 ont été de 78 k€ et 23 k€ sont en report en 2023.

Une provision en cas d'opportunité foncière est prévue au budget pour 625 k€.



© Michel Jamoneau

## **2<sup>ème</sup> campagne du budget participatif**

La démarche de budget participatif a été lancée en 2021. Une charte a été adoptée par le conseil municipal en février 2021. Une plateforme numérique collaborative a été mise en place en 2021, afin de déposer les projets des citoyens. Lors de la 1<sup>ère</sup> campagne, 40 dossiers ont été déposés qui ont été départagés par 528 votants. Pour la 2<sup>ème</sup> campagne, 31 projets ont été déposés dont 15 sont éligibles et soumis au vote des avéenes et des avéens début avril.

Le budget alloué en 2023 est de 50 k€ pour les projets sélectionnés à l'issue de la démarche. 22 k€ sont également prévus pour réaliser un projet sélectionné lors de la 1<sup>ère</sup> campagne : une aire de jeux au sein du quartier de Beausoleil.



## **Révision du PLU**

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a démarré en 2022.

Le PLU est le document d'urbanisme qui traduit le projet d'aménagement et d'urbanisme de la commune et fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols applicables sur le territoire communal. Le PLU actuellement en vigueur sur Saint-Avé a été approuvé en décembre 2011.

Depuis cette dernière révision, le contexte règlementaire et législatif a été marqué par de nombreuses évolutions, qu'il est nécessaire d'intégrer. 82 k€ sont prévus en 2023 (reports 2022).



## **Plan de relance Cybersécurité**

La commune est bénéficiaire du plan de relance national concernant la cybersécurité avec un financement accordé de 90 k€. Un audit et des outils de prévention ont été réalisés en 2022 pour 90 k€ et les dépenses en 2023 sont estimées à 72 k€.

### **Les opérations à engager en 2023 :**

#### **Travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment Jules Ferry**

Des travaux sont envisagés dans ce bâtiment, ainsi que la création de nouveaux locaux pour accueillir sur les temps périscolaires les enfants scolarisés à l'école Julie Daubié.

Les études et travaux sont évaluées à 730 k€.



© Michel Jamoneau

#### **Etude pour l'aménagement et l'embellissement des rues Olivier de Clisson et du Lavoir**

Des études sont inscrites pour 60 k€ au budget pour entamer la réflexion sur la requalification de la rue du Lavoir, le développement et la sécurisation des liaisons douces, et l'embellissement du secteur par la création d'aménagements paysagers qualitatifs. La question du stationnement sera également posée.

#### **Travaux de rénovation des bâtiments communaux dont la maison des jeunes**

La maison des jeunes fait l'objet de travaux d'amélioration qui vont s'achever en 2023 avec le renouvellement des menuiseries extérieures. Des travaux de réhabilitation sont également prévus pour la maison de l'enfance et l'hôtel de ville, soit 148 k€ au total.



© Michel Jamoneau

## **Etudes sur l'aménagement de la carrière du Liscuit**

Afin d'accroître la production d'énergies renouvelables, la Ville souhaite développer un projet d'énergie photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière de Liscuit. En 2023, le budget concerne la réalisation d'une étude d'impact et le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville dans le montage du projet, ainsi que sur l'aménagement du site. Le budget des études en 2023 est de 134 k€.



## **Aménagement des cours d'école**

L'aménagement des cours des écoles publiques, dans le cadre du projet de cours régulées, se poursuit. Ce projet vise à créer des espaces dédiés aux différentes activités (ballon, jeux, activités calmes) pour permettre à chaque enfant de trouver sa place et faire de la cour un lieu agréable pour tous. En 2023, les dépenses concernent le marquage des différentes zones et l'installation d'une structure d'escalade dans la cour de l'école Anita Conti pour 27 k€.



© Michel Jamoneau

## **Rénovation des aires de jeux**

Une enveloppe de 54 k€ est allouée à la rénovation des aires de jeux de la commune. Elle porte notamment sur la réfection des sols, particulièrement impactés par la canicule de 2022, et sur la rénovation des cordages de la toile d'araignée située parc Altenwalde, derrière la cantine.



© Michel Jamoneau

### **■ Economie d'énergie et production photovoltaïque**

Des études pour le développement de la production d'énergie photovoltaïque sur la commune (pôle sportif) et d'autres sources d'énergie en centre-ville (réseau de chaleur) de même qu'une étude pour la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux sont prévus pour 52 k€.

### **■ Développer et valoriser l'offre culturelle**

La Ville fera l'acquisition de mobilier et d'un fonds de jeux de société dans le cadre du projet de ludothèque. Afin de mieux faire connaître l'offre culturelle de la médiathèque, la salle de spectacles et la future ludothèque, et pour renforcer son attractivité, le centre culturel le Dôme se dotera d'une nouvelle identité visuelle et d'un site internet. Enfin, les étagères de la médiathèque seront renouvelées. Le budget dédié à la valorisation de l'offre culturelle est de 148 k€.

### **■ Extension de la vidéoprotection**

La Ville prévoit une première phase d'extension du réseau de vidéoprotection autour de l'Hôtel de Ville et de la place François Mitterrand, soit un budget de 25 k€.

## **LES OPERATIONS RECURRENTES**

---

Les opérations récurrentes s'élèvent à **1 725 k€** et recouvrent les dépenses programmées de façon régulière pour les rénovations de bâtiments et voiries, ainsi que les acquisitions d'immobilisations nécessaires à la bonne mise en œuvre des services publics.

## **QUELQUES DONNEES STATISTIQUES**

---

Dépenses d'équipement\*en € par habitant pour la catégorie démographique :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Saint-Avé</b>	319	223	254	233	199	1031
<b>Département</b>	300	351	276	337	nc	
<b>Région</b>	281	307	309	315	nc	

\*dont travaux en régie (100 k€ au budget 2023)

nc = non communiqué – fiches DGFIP de 2018 à 2021

# LES RECETTES D'EQUIPEMENT

Pour financer les investissements, les communes disposent de leurs ressources propres auxquelles s'ajoutent des recettes extérieures.

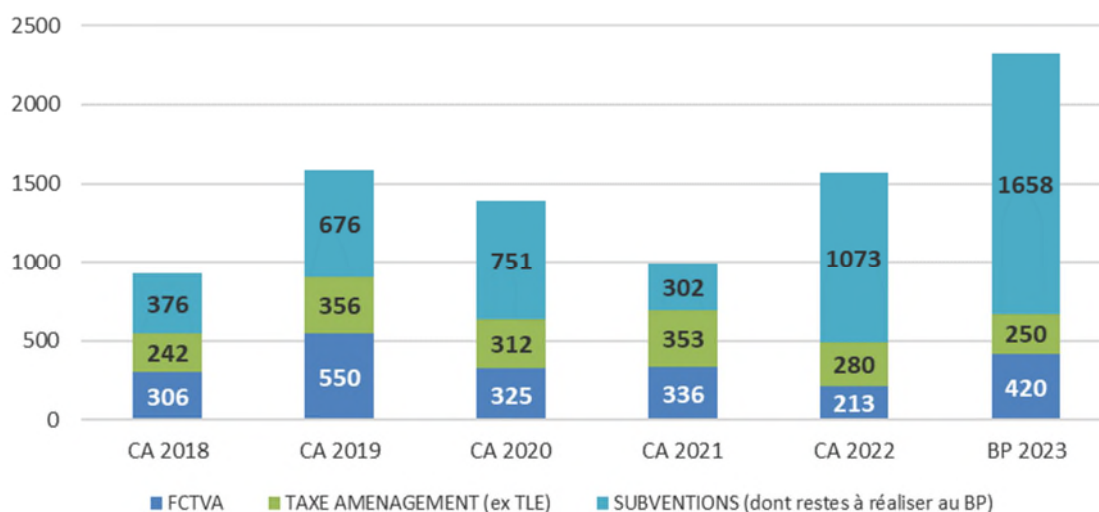
- ▄ Des recettes directes composées de dotations et participations (FCTVA, Taxe d'aménagement) en provenance de l'Etat et des aides régionales et départementales
- ▄ L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement mesuré par l'épargne brute
- ▄ L'emprunt : le financement des dépenses d'investissement permettant de constituer ou de valoriser un patrimoine qui servira aux générations futures s'accompagne parfois d'un recours à l'emprunt.

## Les dotations et subventions D'INVESTISSEMENT

En k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
FCTVA	306	550	325	336	213	420
TAXE AMENAGEMENT (ex TLE)	242	356	312	353	280	250
SUBVENTIONS (dont restes à réaliser au BP)	376	676	751	302	1 073	1 658
<b>TOTAL</b>	<b>924</b>	<b>1 582</b>	<b>1 388</b>	<b>991</b>	<b>1 566</b>	<b>2 328</b>

FCTVA : fonds de compensation de la TVA versée en n+1 par rapport aux dépenses d'équipement payées en n

Évolution des dotations et subventions d'investissement (en k€) :



## L'AUTOFINANCEMENT (en K€)

L'épargne brute (ratio DGFIP) est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement mais en neutralisant les recettes et dépenses qui par nature sont « exceptionnelles » comme les ventes de biens, les remboursements d'arrêt maladie ou accident du travail des agents, et les travaux en régie qui sont destinés à être rebasculés en investissement.

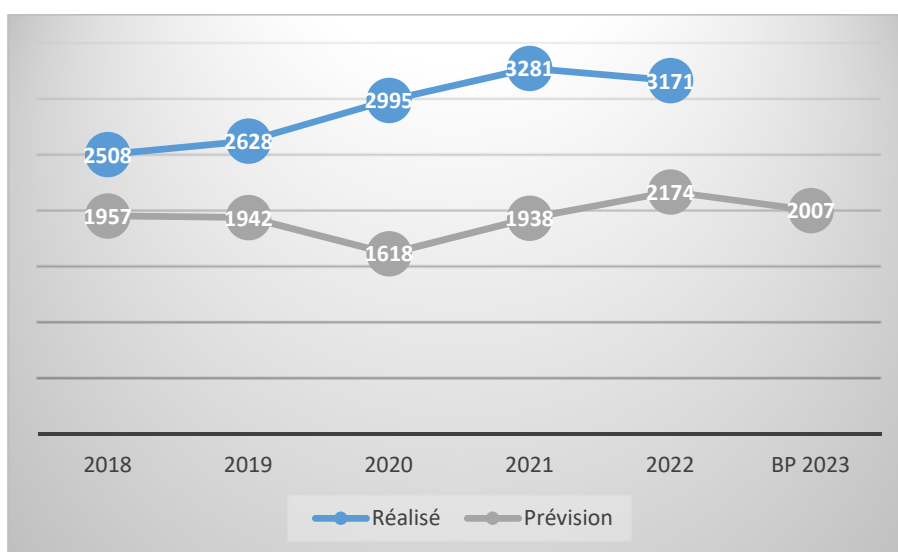
**Epargne brute = Recettes de fonctionnement nettes – dépenses de fonctionnement nettes**

Les Recettes de fonctionnement nettes sont obtenues :

- ▀ en déduisant des recettes réelles de fonctionnement les cessions d'immobilisations, les atténuations de charges (remboursement de frais de personnel)
- ▀ et en y ajoutant les travaux en régie

Dépenses de fonctionnement nettes = Dépenses réelles – remboursement de charges de personnel

Epargne brute en k€:



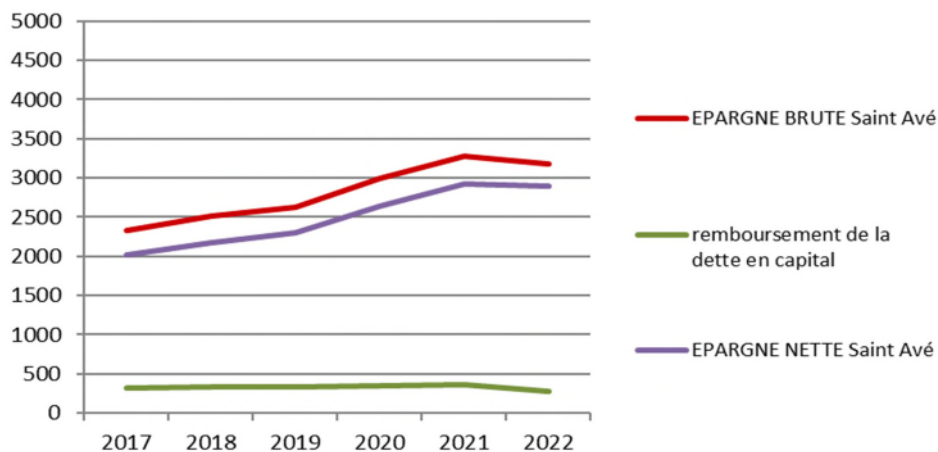
Rq : Les reports de résultats antérieurs ne sont pas inclus dans ce calcul. En 2020, les écritures de reversements des résultats Eau et Assainissement à GMVA ainsi que la participation à la clôture du budget annexe de Bossuet sont retraitées (car financées par des reports de résultats antérieurs).

Rq : les prévisions initiales de 2020 n'intégraient aucun versement de DSC.

**Epargne nette = Epargne brute – remboursement d'emprunts et autres dettes financières**

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévu 2023
EPARGNE BRUTE Saint Avé	2 508	2 628	2 995	3 281	3 171	2 007
remboursement de la dette en capital	330	330	355	361	271	246
EPARGNE NETTE Saint Avé	2 179	2 298	2 640	2 920	2 900	1 761

\*2020 : retraité du reversement des excédents des budgets annexes Assainissement à GMVA



### Quelques ratios de niveau comparatifs :

La CAF nette dégagée par le budget de Saint-Avé se situe au-dessus de la moyenne des communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional. La baisse des dotations depuis 2014 a influé directement sur ce ratio entre 2014 et 2016. L'impact des décisions en matière fiscale en 2017, la maîtrise des charges de fonctionnement, la sortie du dispositif des temps d'activités périscolaires et le non recours à l'emprunt ont permis d'améliorer ce ratio depuis 2017. Les risques concernant le maintien de DSC en 2020 ne s'étant pas concrétisés et l'impact de la crise sanitaire étant amorti en 2020, ce ratio augmente en 2020 (avec neutralisation des écritures exceptionnelles liées aux transferts des compétences Eau et Assainissement à GMVA). Il est augmenté en 2021 et 2022 de la cession des terrains des zones d'activités à GMVA.

Le budget est établi de façon prudente, expliquant le ratio 2023.

CAF nette */ habitant en €	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Saint-Avé</b>	<b>193</b>	<b>202</b>	<b>204</b>	<b>229</b>	<b>237</b>	<b>144</b>
moyenne départementale	99	121	106	134	nc	
moyenne régionale	102	109	95	112	nc	

\*Ratio DGFIP de 2018 à 2021

## LA DETTE DE LA COMMUNE (EN K€)

Les efforts de gestion de la ville permettent de limiter de manière drastique son recours à l'emprunt. L'inscription d'un emprunt au budget permet d'équilibrer ce dernier en dépenses et recettes, cependant lors de l'exécution budgétaire annuelle, il s'avère que le recours à cet emprunt n'est pas toujours nécessaire.

**6 emprunts** étaient en cours de remboursement en 2022 :

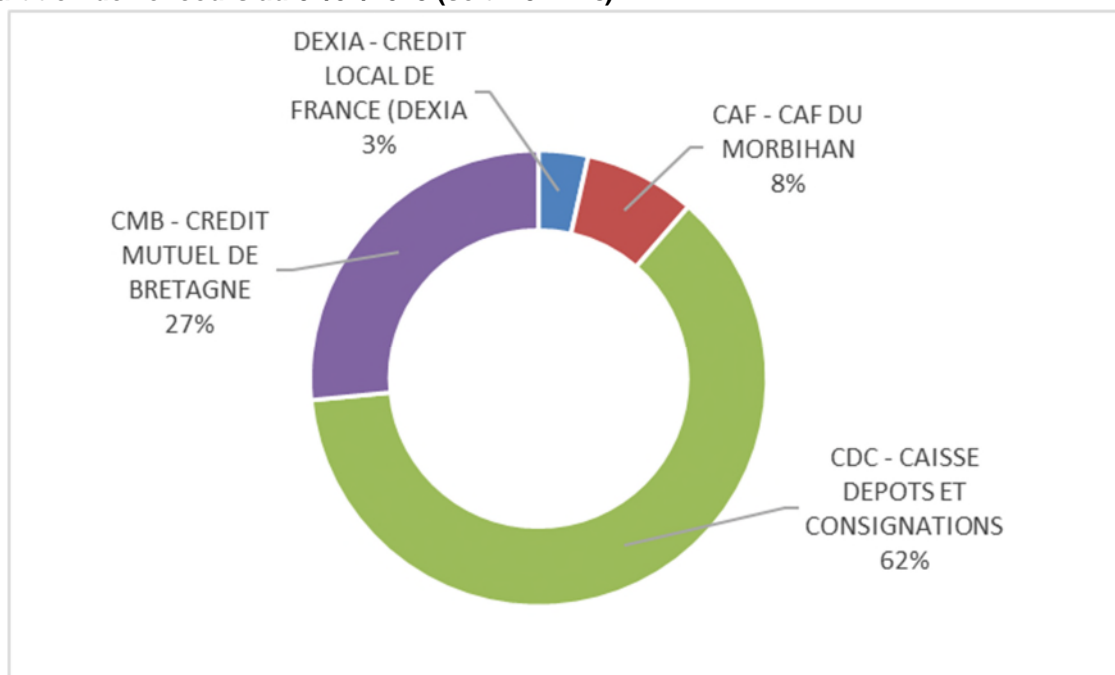
- En 2007, auprès du Crédit Agricole pour financement des investissements 2007 : un prêt de 1 500 k€ à taux fixe ayant financé la restructuration de la Mairie (durée 15 ans).
- En 2010 : auprès de DEXIA, un prêt souscrit de 237 k€ à taux fixe pour financer la construction de l'ALSH (durée 15 ans)
- En 2010 : auprès de la CAF du Morbihan, un prêt de 200 k€ sans intérêt souscrit pour financer l'ALSH (durée 12 ans)
- En 2013, auprès de la Caisse des dépôts, un prêt de 2 000 k€ à taux fixe afin de financer les travaux de l'Espace Jean Le Gac et le réaménagement de la rue de la Fontaine (durée 15 ans).

- En 2014, auprès du Crédit Mutuel, un prêt de 800 k€ finançant les travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Julie Daubié et les travaux d'aménagement de la voirie (durée 15 ans)
- En 2019 : auprès de la CAF du Morbihan, un prêt de 147,9 k€ sans intérêt souscrit pour financer les travaux de la maison de l'enfance (durée 10 ans)

La commune a soldé fin 2022 le remboursement du prêt auprès du Crédit Agricole.

Un emprunt d'équilibre est inscrit au budget primitif pour l'exercice 2023 pour **1 907 k€** afin de financer une partie des dépenses d'équipement non couvertes par les fonds propres. La souscription effective de l'emprunt dépendra de l'exécution financière du budget en cours d'année.

**Répartition de l'encours au 01/01/2023 (soit 1 514 k€) :**



## ENCOURS DE DETTE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 au fil de l'eau	2023 si emprunt
Capital restant dû au 31/12 (en k€)	2 682	2 501	2 146	1 785	1 514	1 269	3 176
Annuité (en k€)	419	414	429	425	323	286	286
Dette (capital restant dû) €/hab	233	214	180	149	124	104	260

L'ensemble des emprunts souscrits est classé en catégorie A1 suivant l'échelle des classifications des risques, c'est-à-dire au niveau de risque le plus faible (emprunts à taux fixe ou à taux variable simple, basés sur des indices de la zone euro).

## QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

---

L'endettement de la commune de Saint-Avé se situe très largement au-dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional.

**En cours total de la dette par habitant (au 31 décembre de l'exercice) :**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
<b>Saint-Avé</b>	<b>233</b>	<b>214</b>	<b>180</b>	<b>149</b>	<b>124</b>	<b>260</b>
moyenne départementale	882	894	828	807	nc	
moyenne régionale	877	813	815	799	nc	

*\*avec réalisation de l'emprunt d'équilibre*

**Annuité de la dette par habitant\***

*\*calcul normé hors dettes SIAGM et SDEM*

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Saint-Avé</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>26</b>	<b>23</b>
moyenne départementale	123	110	117	104	nc	
moyenne régionale	114	106	109	107	nc	

**Capacité de désendettement par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique (en années)**

= Encours dette au 31.12 / CAF

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Saint-Avé</b>	1.06	0.93	0.78	0.58	0.52
Département	4.46	4.29	3.98	3.65	
Région	4.61	4.29	4.44	3.96	



# PARTIE III : LES BUDGETS ANNEXES 2023

## LE BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES



Le budget des affaires économiques regroupe toutes les recettes et les dépenses qui ont trait à l'activité économique de la commune : bureaux relais, ateliers relais, commerces en centre-ville et marché dominical. Il ne comprend pas les parcs d'activités.

L'exécution budgétaire 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 114 k€ et un excédent d'investissement de 699 k€, permettant de financer les travaux d'équipement envisagés en 2023.

© Michel Jamoneau

en	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	705 993,74	5 057,60	769 855,80
	Dépenses d'ordre	1 500,00	1 241,51	0,00
	<b>Total dépenses</b>	<b>707 493,74</b>	<b>6 299,11</b>	<b>769 855,80</b>
	Recettes réelles	<b>0,00</b>	<b>562,37</b>	<b>0,00</b>
	Recettes d'ordre	70 000,00	68 098,80	70 000,00
	<b>Total recettes</b>	<b>70 000,00</b>	<b>68 661,17</b>	<b>70 000,00</b>
	<b>Excédent/Déficit d'investissement annuel</b>	<b>-637 493,74</b>	<b>62 362,06</b>	<b>-699 855,80</b>
	Report excédent n-1	<b>637 493,74</b>	<b>637 493,74</b>	<b>699 855,80</b>
	<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>699 855,80</b>	<b>0,00</b>
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	161 837,48	94 603,78	186 994,13
	Dépenses d'ordre	70 000,00	68 098,80	70 000,00
	<b>Total dépenses</b>	<b>231 837,48</b>	<b>162 702,58</b>	<b>256 994,13</b>
	Recettes réelles	151 100,00	196 478,32	142 739,40
	Recettes d'ordre	1 500,00	1 241,51	0,00
	<b>Total recettes</b>	<b>152 600,00</b>	<b>197 719,83</b>	<b>142 739,40</b>
	<b>Résultat de fonctionnement annuel</b>	<b>-79 237,48</b>	<b>35 017,25</b>	<b>-114 254,73</b>
	Report de résultat de fonctionnement n-1	<b>79 237,48</b>	<b>79 237,48</b>	<b>114 254,73</b>
	<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>114 254,73</b>	<b>0,00</b>

Dans les dépenses d'**investissement** 2023 : des provisions pour acquisition et réhabilitation d'une maison rue du 5 aout 1944 afin de la transformer en local commercial. Un montant de 400 k€ est destiné au rachat, à la réhabilitation et la réalisation d'une extension à l'arrière de la maison. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du projet Cœur de ville, visant à conforter l'offre commerciale et de service du centre-ville.



© Michel Jamoneau

Dans les dépenses de **fonctionnement** 2023 :

- // la rémunération de personnel (placier, administratif et technique...)
- // l'entretien des bâtiments, les charges locatives, taxes foncières
- // les subventions versées
- // le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 au budget principal (40 k€)

Les **recettes** sont principalement constituées des différents loyers. La commune dispose de :

- // 9 cellules relais bureaux à l'espace Jules Verne,
- // 5 ateliers relais Rue des Frères Montgolfier
- // 2 surfaces commerciales en centre-ville (Utile, locaux de la Poste)
- // Un bar restaurant place de l'Hôtel de Ville
- // 4 locaux pour professions paramédicales, situés place François Mitterrand

# LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE KEROZER



(c) Le Live

L'opération d'aménagement du secteur de Kérozer a permis l'installation de l'association Le Moulin vert sur la commune avec 2 établissements médico-sociaux. En 2017, la vente d'une parcelle à Vannes Golfe Habitat a été réalisée afin de construire la future gendarmerie : caserne, locaux techniques et 23 logements sur le site. La gendarmerie a été livrée à l'été 2020. La commune a aménagé les accès avec des travaux de sécurisation de la rue Baudelaire et a continué les aménagements de 2020 à 2022.

Les principales opérations en 2023 sont :

En dépenses :

- Finalisation des travaux d'aménagement de voiries et aménagements paysagers (maîtrise d'œuvre comprise) (100 k€)
- Frais d'études en régie et maîtrise d'œuvre (études opérationnelles, paysagères, géotechniques, honoraires, communication) (30 k€)

En recettes :

- Emprunt d'équilibre (426 k€)

en €	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	450 000,00	306 619,65	430 000,00
	<b>Total dépenses</b>	<b>450 000,00</b>	<b>306 619,65</b>	<b>430 000,00</b>
	Recettes réelles	440 846,99	0,00	426 619,65
	Recettes d'ordre	220 000,00	210 846,99	310 000,00
	<b>Total recettes</b>	<b>660 846,99</b>	<b>210 846,99</b>	<b>736 619,65</b>
	<b>Excédent d'investissement annuel</b>	<b>210 846,99</b>	<b>-95 772,66</b>	<b>306 619,65</b>
	Report excédent n-1	-210 846,99	-210 846,99	-306 619,65
	<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>-306 619,65</b>	<b>0,00</b>
	FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	230 100,00	95 772,66
Dépenses d'ordre		220 000,00	210 846,99	310 000,00
<b>Total dépenses</b>		<b>450 100,00</b>	<b>306 619,65</b>	<b>430 100,00</b>
Recettes réelles		100,00	0,00	100,00
Recettes d'ordre		450 000,00	306 619,65	430 000,00
<b>Total recettes</b>		<b>450 100,00</b>	<b>306 619,65</b>	<b>430 100,00</b>
<b>Résultat de fonctionnement annuel</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**ANNEXE:  
SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023 -  
BUDGET PRINCIPAL**

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et BUDGET PRIMITIF 2023							
	CA 2021	BP 2022 après DM	CA 2022	Ecart CA/Bp 2022	Taux réalisation CA 2022	Commentaires réalisations 2022	BP 2023
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>							
011	2 063 413,42	2 506 304,00	2 346 661,73	-159 642,27	94%	Reprise des activités -Hausse des dépenses d'énergie +50 k€ sur l'année - forte reprise activité du Dôme (rattrapage spectacles annulés pendant le covid) et activités jeunesse (fréquentation du périscolaire)	2 595 173,00
012	5 602 923,21	6 233 200,00	6 232 630,15	-569,85	100%	DM en 2022 - revalorisation +3,5% du point d'indice en juillet et 3 revalorisations du smic dans l'année	6 659 890,00
014	2 997,00	10 000,00	1 945,00	-8 055,00	19%	Dégrèvement taxe foncière pour agriculteurs	7 000,00
65	1 167 059,83	1 221 650,00	1 174 954,76	-46 695,24	96%	Subvention CCAS : 512 k€ + 4797,83€ reversement 1/3 concessions budgétaire - Formation élus et frais de missions : 1397,42€ - nouvelle comptabilisation des redevances informatiques "en nuage" : 18 k€ - Subventions aux assos et aux écoles 434 k€ (sur 454 k€) écart 30 k€ sur ND en raison de la baisse du nombre élèves.	1 350 554,00
66	57 035,49	52 000,00	46 836,79	-5 163,21	90%	Intérêts de la dette	40 000,00
67	2 500,75	46 000,00	4 411,08	-41 588,92	10%	Titres de recettes annulés sur exercices antérieurs	30 000,00
68	39 338,00	224 120,00	220 373,63	-3 746,37	98%	provisions pour litige et pour créances douteuses + 2 nouvelles dotations : litige marchés publics pour la fouille archéologique et comptes épargne temps	10 000,00
022	0,00	39 811,00	0,00	-39 811,00	0%	pas de réalisation sur ce poste - a servi pour virement au 012 et au 68 en DM	
	8 935 267,70	10 333 085,00	10 027 813,14	-305 271,86	97%		10 692 617,00
023		1 100 000,00					910 000,00
042	1 218 238,24	1 497 200,00	1 656 583,37	159 383,37	111%	dotations aux aménagements et cessions terrains des zones d'activité à GMVA + cession terrain ex-Netto	1 138 100,00
	1 218 238,24	2 597 200,00	1 656 583,37	-940 616,63	64%		2 048 100,00
	10 153 505,94	12 930 285,00	11 684 396,51	-1 245 888,49	90%		12 740 717,00
<b>DEPENSES</b>							

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022	Ecart CA/BP 2022	Taux Réalisation	Commentaires réalisations 2022	BP 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	43 528,03	60 000,00	79 074,23	19 074,23	132%	Remboursement assurance risques statutaires et indemnités journalières (personnel)	60 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 392 857,34	1 638 550,00	1 704 520,05	65 970,05	104%	Vente de terrains aménagés (ZAE) : 490K€ - augmentation sur les recettes de l'accueil de loisirs (+13 K€) et de la garderie (+10 K€) - stabilité restaurant scolaire et légère baisse culture (-5 K€) - ce poste comprend 350 K€ de refacturation (repas ehpad et convention mutualisation CCAS et budgets annexes)	1 237 950,00
73	IMPOTS ET TAXES	8 388 953,03	8 380 961,00	8 551 031,74	170 070,74	102%	+ 173 K€ sur les droits de mutation; - 7K€ sur les impôts directs; + 3K€ sur taxe pylone; + 8K€ sur la taxe conso électricité, -10 K€ taxes diverses terrains devenus constructibles	8 893 203,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 149 620,83	2 141 239,00	2 197 703,09	56 464,09	103%	+28 K€ sur la DGF (DF+DNP+DSU); + 8K€ DGD (dotation générale de décentralisation car révision PLU)+ 17K€ subventions de fonctionnement CAF +2,5 K€ dotation titres sécurisés	2 211 104,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	153 273,38	166 535,00	184 485,14	17 950,14	111%	Revenus des immeubles (Maison de l'enfance + locations maisons) + reversement excédent Affaires économiques : 45 K€ - reprise locations salles communales + parts sociales crédits agricoles	197 460,00
76	PRODUITS FINANCIERS	33,05		33,05	33,05			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 596,52	20 000,00	199 930,49	179 930,49	1000%	Facturation et encaissements suite sinistres + 168 K€ cession terrain ex netto (projet maison médicale)	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 951,27		2 746,57	2 746,57		Reprise sur provision créances douteuses suite passage en admission en non valeur	
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>12 162 813,45</b>	<b>12 407 285,00</b>	<b>12 919 524,36</b>	<b>512 239,36</b>	<b>104%</b>		<b>12 599 717,00</b>
042	OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	73 952,64	123 000,00	70 012,74	-52 987,26	57%	47 K€ de travaux en régie pour 100 K€ provisionnés	141 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>73 952,64</b>	<b>123 000,00</b>	<b>70 012,74</b>	<b>-52 987,26</b>	<b>57%</b>		<b>141 000,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 236 766,09</b>	<b>12 530 285,00</b>	<b>12 989 537,10</b>	<b>459 252,10</b>	<b>104%</b>		<b>12 740 717,00</b>
	<b>RESULTAT AVANT REPORT</b>	<b>2 083 260,15</b>	<b>-400 000,00</b>	<b>1 305 140,59</b>	<b>1 705 140,59</b>			<b>0,00</b>
	002 - Excédent de fonctionnement reporté de N-1	645 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00		Excédent reporté	
	<b>RESULTAT apres REPORT</b>	<b>2 728 260,15</b>	<b>0,00</b>	<b>1 705 140,59</b>	<b>1 705 140,59</b>		<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>

RECETTES

DEPENSES INVESTISSEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022	Ecart CA/BP 2022	Taux réalisation	Commentaires réalisations 2022	BP 2023
10	DOTATIONS....				0,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES : RBSMT PART CAPITAL DE	362 136,69	276 500,00	271 137,24	-5 362,76	98%	Part capital de la dette remboursée dans l'année et dépôts de garantie (locatons)	251 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	545 368,88	1 312 239,80	340 455,36	-971 784,44	26%	Etudes : révision PLU - Centre-Ville- Pôle sportif- regualification voiries - Liscluit	838 870,24
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	193 450,60	440 411,30	264 573,08	-175 838,22	60%	Attribution de compensation d'investissement versées à GMVA - subventions logement social et participations réseaux électricité	394 219,26
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 113 168,44	1 661 428,50	603 403,88	-1 058 024,62	36%	Achat de matériel, mobilier et travaux sur les batiments communaux (sol maison des jeunes par exemple), mobilier urbain, aires de jeux, signalétique	2 270 417,53
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	895 543,39	3 075 944,67	1 173 637,17	-1 902 307,50	38%	rue jacques bre) Fouilles archéologiques , avances aux entreprises pour la phase 1 du pôle sportif, éclairage public et réseaux - travaux en cours	8 974 935,10
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.							
020	DEPENSES IMPREVUES		393 058,64			0%	Pas de réalisation - disparaît en M57 (2023)	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 109 668,00</b>	<b>7 159 582,91</b>	<b>2 653 206,73</b>	<b>2 653 206,73</b>	37%		<b>12 729 442,13</b>
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	73 952,64	123 000,00	70 012,74	70 012,74	57%	travaux en régie et quote part subventions amorties	141 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40 513,68	900 000,00	898 465,43	70 012,74	100%	transfert des frais d'études sur les opérations en cours de travaux	210 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>114 466,32</b>	<b>1 023 000,00</b>	<b>968 478,17</b>	<b>70 012,74</b>	98%		<b>351 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 224 134,32</b>	<b>8 182 582,91</b>	<b>3 621 684,90</b>	<b>3 621 684,90</b>	44%		<b>13 080 442,13</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Ecart BP/CA 2022</b>	<b>Taux réalisation</b>		<b>BP 2023</b>
10	DOTATIONS ET RESERVES : FCTVA ET TAXE AMENAGEMENT	688 701,95	450 000,00	492 960,80	42 960,80	110%	FCTVA et Taxe d'aménagement	670 000,00
1068	AFFECTATION DU RESULTAT FONCTIONNEMENT n-1	2 477 502,79	2 328 260,15	2 328 260,15	0,00	100%	Excédent de fonctionnement n-1 affecté au financement de l'investissement	1 705 140,59
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	302 392,48	642 074,84	1 072 629,03	430 554,19	167%	Subventions encaissées (Région, Etat, GMVA, CD56) et participations Morbihan Energies	1 657 763,24
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	450,00		0,00	0,00		Encaissement dépôt de garanties	1 907 176,50
024	Produits des cessions				0,00			
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 469 440,50</b>	<b>3 420 334,99</b>	<b>3 893 849,98</b>	<b>473 514,99</b>			<b>5 940 080,33</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 100 000,00				Dotation aux amortissement = charge de fonctionnement et recette d'investissement pour assurer le renouvellement du patrimoine	910 000,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 218 238,24	1 497 200,00	1 656 583,37	159 383,37	111%		1 138 100,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40 513,68	900 000,00	898 465,43	-1 534,57	100%	transfert des frais d'études sur les opérations en cours de travaux	210 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 258 751,92</b>	<b>3 497 200,00</b>	<b>2 555 048,80</b>	<b>-468 636,21</b>	73%		<b>2 258 100,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 728 192,42</b>	<b>6 917 534,99</b>	<b>6 448 898,78</b>	<b>-468 636,21</b>	93%		<b>8 198 180,33</b>
					0,00			
	<b>RESULTAT AVANT REPORT</b>	<b>1 504 058,10</b>	<b>-1 265 047,92</b>	<b>2 827 213,88</b>				<b>-4 882 261,80</b>
	001 - Excédent investissement reporté de N-1	550 989,82	2 055 047,92	2 055 047,92		100%		<b>4 882 261,80</b>
	<b>RESULTAT apres REPORT</b>	<b>2 055 047,92</b>	<b>790 000,00</b>	<b>4 882 261,80</b>			<b>Cumul investissement (Excédent) -rappel : budget 2022 en sur-équilibre d'investissement</b>	<b>0,00</b>